

# 20 | **Tout ce qu'il faut savoir** 23 | **sur vos écocentres !**

**L'écocentre n'est PAS un dépôt ! Notre priorité?**  
• le réemploi • le recyclage • la revalorisation •

## Rivière-du-Loup

35, rue Henry-Percival-Monsarrat

**HORAIRE ÉLARGI  
À PARTIR  
DU 3 AVRIL**

**Lundi au samedi  
8 h 00 à 16 h 00**

Fermé les 10 avril, 24 juin et 4 sept.,  
et du 23 décembre au 4 janvier  
inclusivement.

Consultez notre site web pour l'horaire  
de réouverture en 2024

## Saint-Hubert-de- Rivière-du-Loup

151, 1<sup>er</sup> rang Est

**OUVERT DU 1<sup>er</sup> MAI  
AU 28 OCTOBRE**

**Lundi, vendredi, samedi  
8 h 00 à 16 h 00**

Fermé le 24 juin et 4 sept.

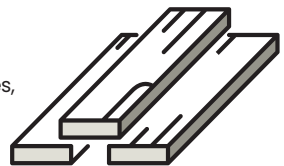
### **OBLIGATOIRE**

**Séparer vos matières AVANT  
d'arriver à l'écocentre.**

Les dates et heures d'ouverture sont susceptibles de changer en fonction des conditions météorologiques et des travaux. Consultez notre site web ou notre page Facebook pour les dernières mises à jour.

## **ON NE GASPILLE PAS LE BOIS, ON LE TRIE !**

Tout ce qui est en bois doit être regroupé : 2x4, tiroirs, palettes, portes, fenêtres ancestrales, etc. (mélamine à part)



### **\*ENTREPRISES ET INSTITUTIONS**

Les entreprises (dont les entrepreneurs en construction et rénovation) et les institutions pourront maintenant venir déposer leurs matières à l'écocentre! La facturation fonctionnera au volume. Consultez le site web de Co-éco pour les tarifs.

nouveau





**APPORTEZ  
VOTRE PREUVE  
DE RÉSIDENCE.**



## **Matières acceptées SANS FRAIS**

- Métaux
- Appareils ménagers, électriques et électroniques
- Bois (bois de construction, meubles, bran de scie, portes et fenêtres, palettes, etc.)
- Résidus verts (gazon, feuilles, plantes non envahissantes)
- Agrégats (brique, béton, asphalte et terre non contaminée)
- Résidus domestiques dangereux bien identifiés (huiles, solvants, acides, pesticides, produits d'entretien ménager, etc. en contenants étanches, aérosols, piles, néons, fluocompactes)
- Bonbonnes de propane (max 30 lbs)
- Pneus sans jantes (moins de 48,5 po), batteries d'autos
- Matériaux secs (bardeau d'asphalte, gypse, mélamine, vitres, lavabos, céramique, CANEXEL, clôtures à neige, fibrociment, plancher flottant, etc.)



## **Matières acceptées AVEC FRAIS**

Pour connaître les frais applicables : [www.co-eco.org](http://www.co-eco.org)

- Branches
- Meubles rembourrés, matelas et sommiers
- Douches ou baignoires en acrylique ou fibre de verre
- Revêtement de vinyle, panneaux et laines d'isolation, papiers goudronnés, tapis, préclats
- Pièces et toiles de piscine, bâches, abris d'auto, produits en plastique non recyclable



## **Matières REFUSÉES**

- Déchets domestiques
- Pneus de tracteurs et de camions
- Plantes exotiques envahissantes, terre contaminée et souches d'arbre
- Vêtements, textiles
- BPC, amiante
- Feux d'artifice, explosifs, armes et munitions
- Résidus domestiques dangereux de plus de 20 L
- Médicaments, seringues et tous produits médicaux ou vétérinaires
- Carcasses d'animaux

### **Appareils électroniques**

Les éco-centres de la MRC sont des points de dépôt officiels du programme Recycler mes électroniques<sup>MRC</sup>.



**Pour plus d'informations**

[www.co-eco.org](http://www.co-eco.org)  
1 888 856-5552